

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D004

Prestation d'une séance de cinéma en plein-air - film " Parents d'élèves"

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription budgétaire au budget de la commune de l'exercice 2024,

Vu la proposition reçue,

Considérant que l'organisation d'une séance de cinéma en plein-air, permet de compléter les animations de l'espace de loisirs pendant la saison estivale,

DECIDE

Article n° 1 : L'association CINÉAMBUL 72, dont le siège social est situé à CONNERRE (Sarthe) - 12 Square Roland Dorgelès, est retenue pour la location et la diffusion du film " Parents d'élèves" sur l'espace de loisirs, pendant la saison 2024

Article n° 2 : Le montant de cette prestation s'élève à 1 140€ nets.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 23/02/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

